



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°264/2016

OBJET : Plan d'action Patrimoine et Communication

Membres : 18

Présents votant : 9

Pouvoirs : 3

L'an deux mille seize, et le 6 décembre 2016

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat à la Mairie de Celles.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Louis VILLARET, Conseiller départemental du canton de GIGNAC,
- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Salvador RUIZ délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Louis ALIX, délégué de la communauté de communes du GRAND ORB.

La Présidente propose un plan d'action « patrimoine et communication » pour l'année 2017.

Le budget de ce plan d'action s'élève à 6 000 €.

Il comprend :

- patrimoine : transmettre les connaissances liées aux recensements des patrimoines, auprès de nos collectivités membres, des habitants, des visiteurs
- site internet : mise en place et animation du nouveau site internet
- sentiers de randonnée : relier les lacs d'Avène et du Salagou, petits sentiers de Liausson et de Mourèze
- chantiers de restauration du patrimoine et de la biodiversité : mettre en place des chantiers bénévoles
- Communication : assurer les relations presse et les agendas des évènements

Le plan de financement prévisionnel est de 6 000 € en fonds propres (pas de subventions extérieures)

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et présentés, le comité syndical

EMET un avis favorable sur le plan d'action proposé pour 2017,

DECIDE :

- d'approuver cette action,
- de valider le plan de financement.

AUTORISE La Présidente à signer tous les actes relatifs à la réalisation de cette opération

ARRIVÉ LE:

21 DEC. 2016

SOUS PRÉFECTURE

LODEVE (34)

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 6 décembre 2016

La Présidente

Marie PASSIEUX